

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 24/08/2023

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, CHAPUIS Audrey, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny**

Membres excusés : **PELUS Yohann, SERGENT Cyril**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 12

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

En préambule, C. Picard évoque avec tristesse le décès de Christiane PORTRAT qui était co-présidente du comité de fleurissement et trésorière de l'association Evasion et Traditions.

Adoption du compte rendu du 29/06/2023 : à l'unanimité

Délibération 2023-08-31 (5.7) : Evaluation des charges correspondantes aux subventions de fonctionnement à destination des associations à caractère local et au collège du secteur de Montrevel-en-Bresse restituées aux 12 communes concernées : approbation du rapport de la CLECT du 31 mai 2023

Madame le Maire expose :

- que le Pacte de Gouvernance prévoit la déconcentration de l'action communautaire dont le 4^{ème} volet porte sur le transfert de subventions communautaires de proximité ;
- que des travaux ont été menés sur le territoire de la Conférence Bresse sous l'égide de Walter Martin, Vice-Président en charge des Finances et Thierry Pallegoix, Conseiller délégué Référent Conférence Bresse au sujet de la restitution aux communes du secteur de Montrevel-en-Bresse des subventions à destination des associations à caractère local et au collège ;
- que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie le 5 avril 2023 par le Président de Grand Bourg Agglomération pour évaluer l'incidence financière de la restitution à 12 communes du secteur de Montrevel-en-Bresse de ces subventions.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie mercredi 31 mai 2023 afin de fixer le montant des charges qui seront restituées aux communes concernées.

Ces charges correspondent aux subventions de fonctionnement jusqu'alors gérées par le pôle Bresse, service de Grand Bourg Agglomération, à destination des associations à caractère local et au collège du secteur de Montrevel-en-Bresse.

Ce rapport a été adopté à la majorité de la CLECT (29 voix pour et 1 abstention), ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des Attributions de Compensation (AC) pour l'exercice 2024.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes :

La première consiste en l'approbation, au plus tard le 31 octobre 2023, du rapport à la majorité qualifiée des communes membres, soit les deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Puis, le Conseil communautaire délibèrera sur la fixation libre des AC (majorité des deux tiers requise). Enfin, seuls les conseils municipaux intéressés par les AC fixées librement devront se prononcer par délibérations concordantes sur le montant des AC « libres » dans les 3 mois suivants la délibération du Conseil communautaire.

Pour l'heure, il vous est demandé d'approuver l'ensemble du rapport de la CLECT du 31 mai 2023.

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts

Vu l'article L 5211-5 du Code général des collectivités locales

Vu le rapport final de la CLECT approuvé à la majorité lors de la réunion du 31/05/2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération qui détermine l'évaluation des charges correspondantes aux subventions de fonctionnement à destination des associations à caractère local et au collège du secteur de Montrevel-en-Bresse restituées aux 12 communes concernées.



Pour St Didier d'Aussiat, cela concerne les subventions versées à :

- l'association Bresse Tennis de table : 2 000 €
- à la bibliothèque : 2 096 €

Afin d'assurer la neutralité sur le budget des communes, la CLECT a listé le montant des charges transférées et acté qu'une attribution de compensation serait versée par GBA à chaque commune concernée.

Les montants de subvention retenus :

- pour les associations : le montant versé en 2022
- pour les bibliothèques : le montant le plus élevé versé depuis 2017

Ces montants et versements seront à prévoir au budget de la commune en 2024.

En parallèle de la CLECT, plusieurs réunions ont eu lieu entre les maires de la Conférence Bresse afin d'évoquer ce sujet et élaborer une charte d'engagement des communes pour le versement de ces subventions.

Le montant de la compensation étant figé à un instant T, il a été notamment acté que les maires de la Conférence se réuniront pour étudier les cas de nouvelle association, de changement de siège, de demande de subvention supérieure et inférieure ou de dissolution.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

C. Picard liste les **demandes d'urbanisme et de voirie** qui ont été déposées depuis le dernier conseil. Une concession au columbarium a été attribuée pour une durée de 30 ans (580 €).

Un point est fait pour l'ensemble des commissions sur les travaux ou dossiers traités pendant l'été.

Commission Urbanisme – Cadre de vie

Aire de loisirs et de sport : Un nouvel appel à projet est proposé par l'ANS. Ce projet « Gagner du terrain » consiste à attribuer la somme de 25 000 € à la commune pour s'équiper d'une aire d'échauffement aux couleurs de la FDJ (Française des Jeux). Plusieurs modules composent l'équipement : une arche d'arrivée/départ, un chrono solaire, podium...). Pour cela, la commune doit se rapprocher d'un prestataire et faire chiffrer le terrassement qui restera à sa charge (environ 100m² pour un budget d'environ 15 000 €). Le dossier doit être déposé avant fin septembre. Avant d'aller plus loin, l'avis des conseillers est demandé.

Majoritairement, les élus ne sont pas favorables à ce projet car il risque de ne pas s'intégrer dans le paysage et cette nouvelle dépense n'est pas prioritaire.

Concernant le projet en cours : le terrassement pour l'installation des jeux et du terrain de boules a été fait et le matériel devrait être livré début septembre.

Espace derrière la mairie : 2 arbres secs ont été coupés, ce qui libérera la place pour l'installation des jeux. Il est envisagé d'installer une nouvelle clôture à la place des barbelés.

Révision du PLU : Une réunion est prévue le 14/09 pour continuer à travailler sur le zonage.

Bourg Habitat : un nouveau rendez-vous a eu lieu à leur demande. Ils ne souhaitent pas perdre le foncier dans lequel ils ont investi au Gottex vers le cimetière et souhaitent connaître la surface constructible qui sera attribuée à cette zone pour calculer la rentabilité de leur opération. La commune ne peut pas se prononcer sans les études de sol (une partie semble être en zone humide) mais ne mettra pas toute l'extension de surface constructible sur cette zone.

DECI aux Vernes : les devis sont en cours et la commune en attente des résultats du bornage qui permettra de faire l'acquisition de la partie du terrain nécessaire.

Mise à disposition de la licence IV : le gérant de la société Events Factoy a obtenu son permis d'exploitation. Ceci va permettre de finaliser la mise à disposition de la licence IV pour un an au tarif de 350 €.

Fibre optique : un RDV a lieu aux Couvets avec la Sogetrel qui doit réimplanter 5 poteaux après un calcul de charge sur les poteaux existants. 1 poteau pourrait être supprimé.

Commission Voirie

Programme voirie : les devis de la Socafil ont été signés fin juillet pour un montant total de 39 343,80 € TTC. M. Damians indique que le programme voirie avait été revu à la baisse cette année, faute de budget suffisant, mais que les routes se dégradent et qu'il faudra envisager d'augmenter le budget dans les années à venir.

Chemin RD92 / Beutelons : l'abri bus acheté par la commune a été installé par les élus et servira aux enfants dès cette rentrée. GBA prendra en charge la partie travaux du quai-bus soit environ 5 000 €.

La commission voirie étudiera les autres lieux où un abri-bus pourrait être nécessaire et se servira pour cela de l'état des lieux qu'avait réalisé la commission Scolaire.

Cimetière : plusieurs arrêtés de mise en sécurité ont été pris. Ils concernent environ 10 stèles qui penchent dangereusement et qui pourraient tomber. Ces tombes seront sécurisées en attendant de trouver la meilleure solution technique.

Pour cela, le groupe de travail Cimetière (R. Guillot, M. Damians, C. Pacoud, G. Demange, JP Servignat, H. Bernigaud) se réunira.

Travaux de voirie : un administré qui a refait sa cour, a fait évacuer ses cailloux sur un chemin communal à proximité. Il en a averti la mairie à posteriori en lui demandant de se charger d'étaler les cailloux.

Après constat, les cailloux ont été déposés sur une longueur d'environ 150m.

Les conseillers réagissent en indiquant que ce n'est pas la bonne conduite à avoir et que la mairie aurait dû être prévenue en amont sans être mise devant le fait accompli. Les conseillers demandent qu'un courrier lui soit adressé et que le coût engendré pour la commune lui soit notifié.

En effet, compte tenu du volume de cailloux, le tracteur de la commune n'est pas suffisant. Un devis auprès de l'entreprise Simorre a été demandé : coût pour un forfait journée de 580 € HT.

Eclairage public : le mas d'éclairage public va être installé dans le massif de la salle polyvalente le vendredi 08/09 après-midi et le mercredi 13/09. Le stationnement et l'accès seront réglementés à ces dates.

Tracteur : En panne, il a dû être remorqué par Claas pour une réparation de l'embrayage : coût 9 733 € TTC.

Remorque : une nouvelle remorque assez grande avec des réhausses en tôle pleine a été achetée : coût 1 800 € TTC.

Elagage : la campagne d'élagage auprès des propriétaires est toujours en cours. Sur les 46 demandes faites, 23 ont été réalisées. 18 seront relancés début 2024. 5 ont déjà été relancés depuis bientôt 1 an et ne donnent pas suite. Ils seront contactés individuellement.

C. Pacoud signale un problème de taille de haie qui rend très dangereux le virage dans le chemin de la Tribaudière. L'agent technique s'en chargera rapidement.

Commission Bâtiments

Halle salle polyvalente : il reste toujours des travaux à finaliser par l'entreprise Curt (barre de protection entre le bardage et le silo, butée de porte).

Toilettes en élémentaire : toujours en attente de la fin des travaux par l'entreprise Clabaut (peinture des forêts) et de la remise en place d'un plaque d'isolant dans la chaufferie.

La rampe PMR a été réalisée pendant l'été (1 165 € TTC). Les barillets ont été changés pour avoir une clé unique. La reprise de la façade se fera aux vacances de la Toussaint.

Chaudière bois : l'entreprise Arban a commencé les travaux.

Les subventions ont été notifiées : Fonds d'urgence du département (8 232 €) + DETR (10 975 €) sur coût total de 65 852 € TTC, soit un financement à hauteur de 30 %.

Maternelle : il a été fait appel à la société Bresse Nuisible de Foissiat pour dératiser. En effet, la présence de souris a été signalée par les enseignants.

Gymnase : le contrôle obligatoire de la légionnelle a été fait au niveau de l'arrivée d'eau chaude de la douche.

Sono portable : un devis pour remplacer les batteries et un pour une nouvelle sono ont été demandés à Concept son. Un réglage pour un changement de fréquence est à prévoir car la sono ne fonctionne pas à proximité des téléphones portables et du réseau 4G.

Atelier du Gottex : une réunion va être prévue avec les artisans pour planifier les travaux d'isolation.

Commission Communication – Scolaire - Associations

Réunion avec la commune de St Sulpice et la cantine le 29/08 :

Achats pour la cantine :

La cantine est venue présenter son projet de s'équiper en chariot avec poubelles de tri pour sensibiliser les enfants, en serviettes tissu pour les enfants de maternelle, de verres...Le montant total s'élève à 1 750 € TTC.

Après discussion, il a été décidé que les 2 communes prendraient en charge ces équipements. Le montant sera versé sous forme de subvention exceptionnelle.

La question a été posée au conseil de savoir si le chariot avec tri sélectif pourrait être utile pour les locations et les associations et la réponse est négative. Le chariot restera affecté à la cantine et ne sera pas accessible.

Investissements à réaliser et participation de la commune de St Sulpice :

Depuis cette année, la commune de St Sulpice rembourse les investissements pris en charge par St Didier, dès l'année suivante. Le calcul sur le remboursement des anciens investissements (école maternelle, algécos...) a été corrigé et le remboursement d'une partie du montant dû sera étalé sur 5 ans à hauteur de 15 000 € chaque année.

Pour les nouveaux investissements envisagés :

- Petite rénovation de la bibliothèque : l'association a le projet de changer de mobilier avec l'aide financière du Département. En contrepartie, celui-ci demande que la commune rénove le local. C. Fournier indique que le mobilier ne sera pas pris en charge en totalité par le Département et qu'il faut se renseigner. Une visite des locaux sera prévue avec les élus de St Sulpice pour envisager les travaux de peinture.
- Végétalisation de l'école : à rediscuter avec des devis.

Petits Loups : l'association a adressé à la commune un mail d'alerte sur sa situation financière et organisationnelle. La présidente, la secrétaire et la trésorière cessant leur mandat, les Petits Loups attendent beaucoup du forum des associations pour trouver du soutien auprès des familles.

Travaux dans les écoles pendant l'été : toutes les demandes ont été réalisées et David, l'agent technique a effectué un beau travail. La commune n'a pas donné suite à la remise en peinture d'une classe et d'un changement de sol dans une autre.

Modules de motricité à l'école maternelle : depuis de nombreuses années, différents modules de motricité sont mis à disposition des écoles du secteur de l'ex Com Com de Montrevel. Les services techniques de GBA se chargeait de transporter les modules d'une école à l'autre.

Un courrier a été envoyé pendant l'été pour informer que GBA n'avait plus le personnel suffisant pour faire cette mission et qu'il revenait aux communes de s'organiser. Une réponse a été faite par la commune pour expliquer qu'elle n'était pas équipée pour transporter un tel équipement volumineux. D'autres communes ont également réagi de la même manière. Ce sujet sera discuté au pôle Bresse.

Danse Avenir Saindiois : l'occupation du gymnase ne permet pas à l'association d'avoir suffisamment de créneaux horaires. Aussi, avec l'accord des enseignants, un cours se fera en salle de motricité de la maternelle tous les lundis de 17h30 à 19h00.

Forum des associations du 09/09/2023 au gymnase. 17 associations présenteront leur activité aux habitants qui ont tous reçu un flyer dans leur boîte aux lettres. Pour l'occasion, une moquette a été achetée et sera mise en place pour protéger le sol.

Administration générale - Intercommunalité

Schéma cyclable :

D. Perrot a assisté à une réunion sur le schéma cyclable engagé par GBA sur l'ensemble du territoire. Le projet devrait se faire en 2 phases pour un budget de 3 millions d'euros.

D'ici fin 2023, GBA propose aux communes de les aider à s'équiper d'arceaux pour stationner les vélos sur les espaces publics. Sur un montant de 350€ environ, 75€ devraient rester à la charge de la commune.

La commission voirie listera les lieux où les arceaux seraient nécessaires (gymnase, place de l'Eglise...).

Collecte des déchets :

Grand Bourg Agglo a en projet de modifier la collecte des déchets ménagers et du recyclage. Dans ce cadre, un questionnaire a été transmis aux habitants.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Catherine PICARD**